

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 707

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, Mme Fiat,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et les membres du groupe La France  
insoumise

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

|      |      |      |      |
|------|------|------|------|
| 7,44 | 7,88 | 8,31 | 8,75 |
|------|------|------|------|

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous proposons d'augmenter à due concurrence des annonces faites par la rapporteure du projet de loi Mme Avia, à savoir que de 2018 à 2022, le budget de la Justice serait augmenté au total de 25 %.

En effet, en l'état des chiffres présentés, de 2018 (7,0 milliards d'euros) ) 2022 (8,3 milliards d'euros) cette augmentation n'est mathématiquement que de + 18,6 %.

A cet effet, nous avons modifié la trajectoire prévisionnelle pour la mettre en phase avec les annonces de la rapporteure, qui représentent toutefois pour nous un manque important, puisque nous proposons que d'ici 2022 pour que la France atteigne au moins le niveau des principaux pays de l'Union européenne (à 0,33 % du PIB - le PIB en 2022 étant prévu à 2 879 milliards d'euros), à savoir 9,5 Mds de budget de la justice en 2022 (soit + 500 M par an de 2018 à 2022).